

Les Outils Natura 2000

Le programme Natura 2000 propose aux acteurs de son territoire d'agir en faveur de la biodiversité via deux types d'actions :

Les Contrats Natura 2000

Il s'agit d'actions en faveur de la biodiversité à mettre en place sur des parcelles. Ces projets, travaux ou aménagements réalisés dans le cadre du contrat sont entièrement financés par le programme Natura 2000.

La Charte Natura 2000

Il s'agit d'un engagement en faveur de la biodiversité qui n'entraîne ni surcoût ni perte financière pour le contractant, mais qui permet d'obtenir une exonération de la taxe foncière non bâtie sur les parcelles engagées dans la charte.

Les 3 types de contrats

Mesures Agro-Environnementales

Fauches tardives

Haies, alignements
d'arbres

Contrats forestiers

Maintient du bois sénescents

Restauration et entretien de
ripisylves

Contrats ni agricoles ni forestiers

Création de roselières

Aménagements contre
l'envasement

Que faire si ces outils vous intéressent ?

Contactez la structure animatrice du site Natura 2000 :

Anne-Sophie De Pieri
Animatrice Natura 2000
LPO Auvergne Rhône Alpes
Délégation Auvergne
04 73 36 00 02
06 80 72 15 12
anne-sophie.depieri@lpo.fr

Vous habitez le site Natura 2000

Sologne bourbonnaise

Le Réseau Natura 2000

Votre site Natura 2000 La Sologne bourbonnaise

Natura 2000 est le nom d'un dispositif européen dont le but est la préservation de la biodiversité en conciliant les activités humaines et les enjeux naturels.

En Europe et en France

Plus de 27 500 sites en Europe dont 1 700 sites français.

Cela représente 13 % des terres et 34 % des mers et océans français.

En France, le réseau permet de préserver 63 espèces végétales protégées et 226 espèces animales protégées dont 132 espèces sont des oiseaux.

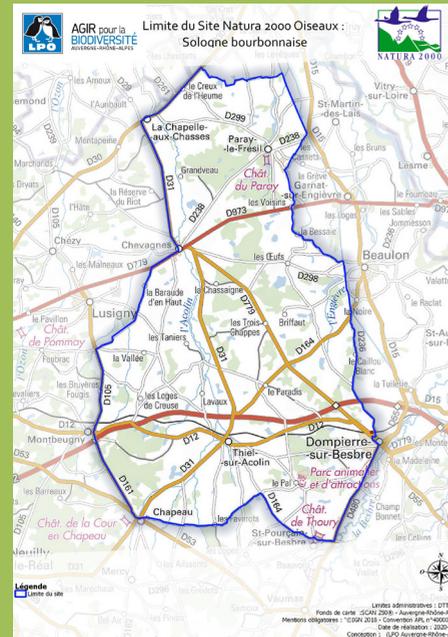
Les sites Natura 2000 sont classés en deux catégories en fonction des enjeux pour la biodiversité :

- Préservation des oiseaux
- Préservation des habitats et des autres espèces animales ou végétales

Le site a été créé en 2011 pour ses enjeux de préservation des oiseaux. Il couvre 22 220 ha et 215 étangs, répartis sur 11 communes.

Ce site permet la préservation de plus de 100 espèces d'oiseaux dont 15 inscrites à la directive «Oiseaux». Il est nécessaire pour la reproduction, l'alimentation, la migration et l'hivernage de ces espèces.

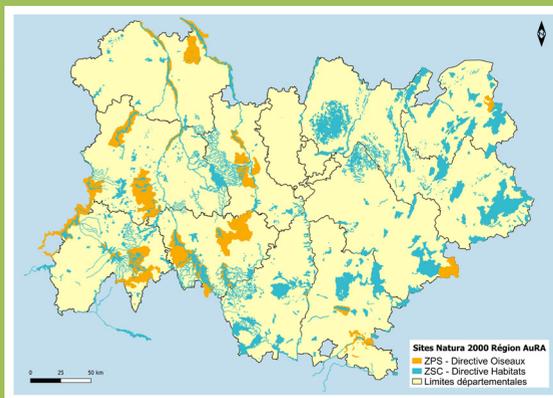
Le maintien de ces espèces passe par la conservation de leurs milieux de vie comme les forêts, les landes, les prairies, les cultures, les étangs et les zones humides.



En Auvergne Rhône-Alpes

260 sites soit près de 938 443 ha ce qui représentent 13 % de la région sont répartis sur tout le territoire.

Ce sont près de 213 sites «Habitats - Faunes - Flore» et près de 47 sites «Oiseaux» qui permettent la préservation de la biodiversité sur le territoire.



Les principales espèces



Aigle botté



Pie-grièche écorcheur



Aigrette garzette



Oedicnème criard